



AMPLITUDE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2020-2021

| Année universitaire 2020-2021 | |
|--|---|
| Date de pré-rentrée | A compter du Lundi 24 août 2020 |
| Date de fin des activités pédagogiques, épreuves de seconde session et jurys compris (sauf formations en alternance et certains masters). | Date de fermeture de l'établissement |
| Date limite de fin de stage (sauf formations en alternance et certains masters). | Jeudi 30 septembre 2021 |
| <i>Si le stage est prolongé au-delà du 30 septembre 2021, l'étudiant est tenu de renouveler son inscription et de s'acquitter au préalable de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus).</i> | |